

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE D'EYMEUX**

Publié sur le site internet le 20 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **17 octobre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11**

Votants : **15**

Date de la convocation : **12/10/2022**

Etaient présents : BAR Fabrice, BURAIIS Laurent, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MONNET Carole, VIGNON Henry.

Etaient excusés : AYGLON Elodie, GERVASON Franck, MOLIN Jonathan, VIOSSAT Karine.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Monsieur Franck GERVASON a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Monsieur Jonathan MOLIN a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Madame Karine VIOSSAT a donné pouvoir à Monsieur Henry VIGNON pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

OBJET: 2022-10-05 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION MEUHBOXE LOISIR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association MEUHBOXE LOISIR d'EYMEUX utilise la salle des fêtes tous les jeudis soirs pour l'apprentissage et la pratique de la Boxe.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition de la salle des fêtes entre la commune d'EYMEUX et l'association MEUHBOXE LOISIR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention entre la Commune d'Eymeux et l'association MEUHBOXE LOISIR dont le siège est à EYMEUX (26) pour la mise à disposition de la salle des fêtes les jeudis soirs, telle que présentée,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 20 octobre 2022.

Le Maire,
F. BAR

